

COMMENTAIRE DE L'USS SUR LE 19^E RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Daniel Lampart, le 4 juillet 2023

Présentation du rapport de l'Observatoire de 2023

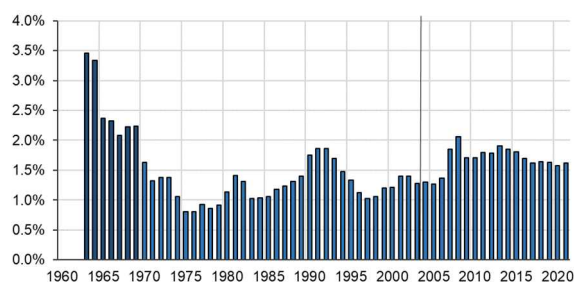
Avantages et risques de l'Accord sur la libre circulation des personnes – graphiques et commentaires

La libre circulation des personnes ne conduit pas en soi à davantage d'immigration...

L'impact de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) sur l'ampleur de l'immigration tend à être fortement surestimé. Le nombre de personnes qui s'installent dans un pays dépend essentiellement de la situation économique. Les entreprises recrutent davantage à l'étranger, car elles peinent à trouver de la main-d'œuvre en Suisse. C'est ce que montrent les chiffres de l'immigration en Suisse, qui ont toujours été plus élevés en période de haute conjoncture. Ce lien s'observe indépendamment du système d'immigration. Même des pays comme l'Australie ayant un système d'admission basé sur des points ont enregistré une plus forte immigration.

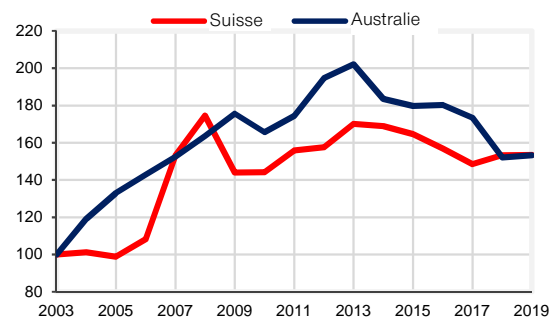
Immigration en Suisse¹

(part en % de la population résidente permanente)



Immigration nette

(2003=100)



Sources : SEM, OFS, calculs propres. Limitation au niveau des entreprises (1963-69), contingents nationaux dès 1970, ALCP dès 2002. Données entre 1963 et 1982 estimées à partir des chiffres de l'immigration de l'OFS. OCDE

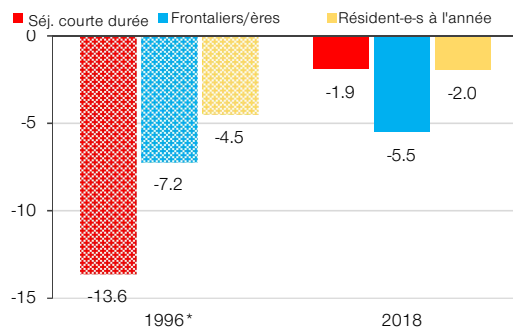
¹ Avant l'introduction de la libre circulation des personnes, il y avait sensiblement plus de travail au noir. L'immigration effective était donc plus élevée que ne l'indiquent les statistiques officielles.

... mais permet, avec la protection des salaires, une meilleure situation sociale et favorise l'intégration

La libre circulation des personnes confère toutefois aux personnes migrantes davantage de droits et une meilleure protection sociale, dans la mesure où les permis de séjour sont délivrés pour une durée de cinq ans et où il est relativement simple de changer d'emploi en Suisse. Et aussi parce qu'il est relativement facile de venir avec sa famille. Les personnes migrantes se laissent donc moins mettre sous pression par les employeurs. À cela s'ajoute la protection des salaires qui font l'objet, depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, de contrôles à grande échelle portant sur la sous-enchère. La pression sur les salaires subie par la main-d'œuvre étrangère a donc sensiblement diminué. Le travail au noir est lui aussi nettement moins fréquent.

Retard salarial sans explication statistique² indicateur

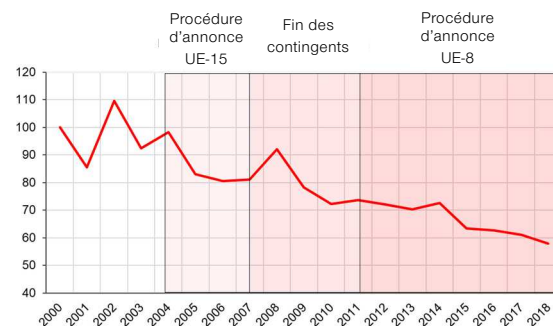
(en % par rapport aux Suisses et Suissesses)



Sources : OFS, SECO, De Coulon et al. (2003)

Travail au noir dans l'agriculture :

(2000=100)



Sources : SEM, OFS, propres calculs de l'USS

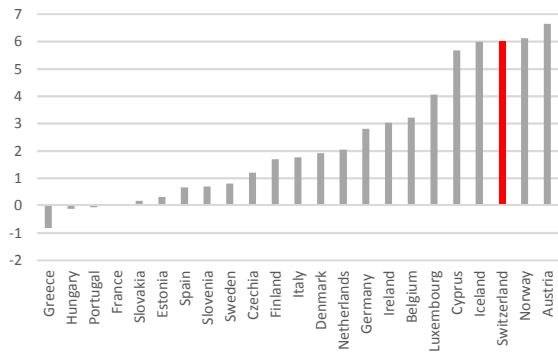
L'internationalisation et Internet sont de puissants moteurs de l'immigration dans le monde entier

Indépendamment de la libre circulation des personnes, l'internationalisation des sociétés et de la vie économique fait qu'il est toujours plus fréquent de s'expatrier pour le travail. Dans tous les pays européens n'ayant pas connu de crise économique, la main-d'œuvre étrangère avec un passeport européen a augmenté depuis dix ans. Internet a joué ici un rôle non négligeable. Au siècle dernier, un employeur devait publier une annonce dans la presse étrangère pour attirer l'attention des personnes en recherche d'emploi en dehors de ses frontières. Ce n'est plus nécessaire à l'ère d'Internet, les annonces en ligne étant visibles pratiquement dans le monde entier.

² 2002 à 2016 SECO, rapport 2019 de l'Observatoire ; 1996 : De Coulon, A. et al. (2003) : Analyse des différences de salaires entre la population suisse et étrangère, in : Wicker, H.-R. et al. (éd.) : Les migrations et la Suisse, Seismo, Zurich.

Taux d'actifs issus de l'UE-27

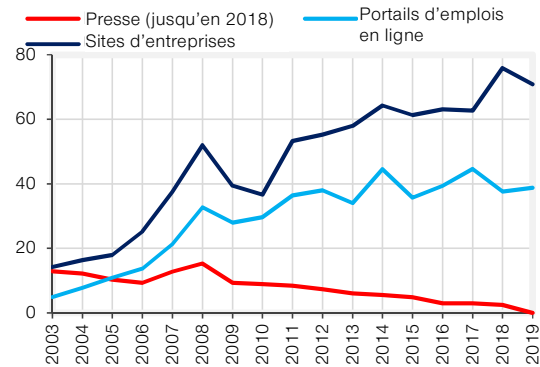
(2006–2012, en points de pourcentage)



Source : Eurostat

Recherche d'emploi : canaux de publication

(indicateur)



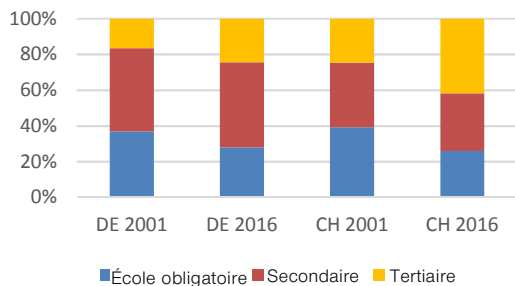
Source : UZH, Moniteur du marché de l'emploi suisse

Bon niveau de qualifications grâce à la libre circulation et à la protection des salaires

Les meilleures conditions de séjour résultant de la libre circulation des personnes ont rendu la Suisse plus attrayante pour la main-d'œuvre bien formée. Et grâce à la protection des salaires, le patronat suisse ne peut pas recruter de main-d'œuvre étrangère « bon marché » aux dépens du personnel qualifié disponible sur place, ce qui arrivait bien plus souvent sous l'ancien système de contingents. Les nouvelles conventions collectives de travail (CCT) dans le secteur du nettoyage, la location de services, etc. qui prévoient des salaires minimums plus élevés, ont contribué à cette évolution. C'est ainsi que le niveau de qualifications en Suisse a évolué favorablement.

Niveau de qualifications des migrant-e-s

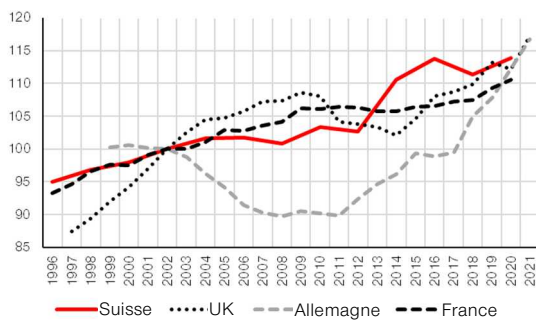
(part en pourcent)



Sources : Eurostat, OFS

Évolution des bas salaires

(salaires réels, p10, 2002=100)



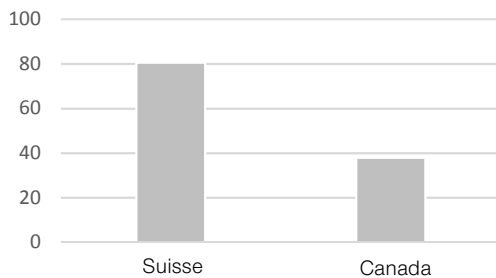
Sources : offices de la statistique

Les systèmes de points ou de contingents ont de graves inconvénients pour la main-d'œuvre

Les adversaires de la libre circulation prétendent qu'un système de points – comme celui en vigueur au Canada – serait meilleur pour piloter l'immigration. En réalité, la participation au marché du travail et la situation salariale des personnes ayant immigré en Suisse sous l'ALCP est plus favorable. Car l'ALCP requiert un emploi ou un contrat de travail, alors que le Canada attire surtout les diplômé-e-s des hautes écoles. Les études effectuées y valent beaucoup de points, ce qui augmente les chances d'immigration des universitaires indiens ou philippins. Or les études ne garantissent pas un travail, et encore moins un emploi correspondant aux qualifications. Seuls 38 % des universitaires ayant immigré au Canada occupent un poste exigeant un diplôme

supérieur. Le reste doit souvent se contenter d'emplois subalternes. Le risque de chômage est élevé. Seuls 75 % des personnes ayant immigré au Canada ces cinq dernières années ont un emploi, alors qu'en Suisse près de 85 % des personnes ayant un passeport européen exercent une activité lucrative.

Part (en %) des diplômé-e-s de hautes écoles ayant trouvé un emploi répondant à leurs qualifications



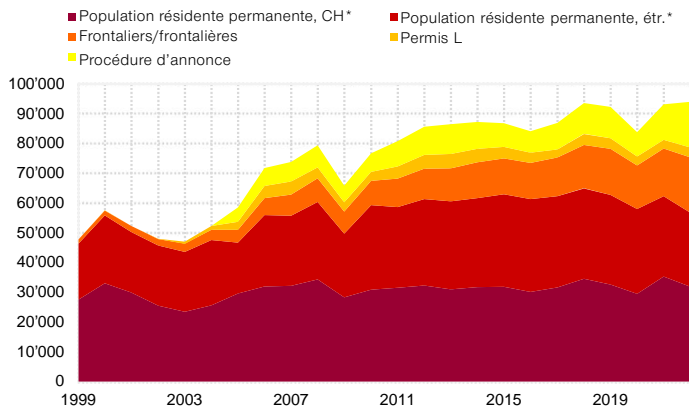
Sources : SECO, Statistique Canada

L'Accord sur la libre circulation des personnes favorise hélas aussi les formes de travail précaires

La levée des obstacles à la libre circulation a malheureusement profité à deux formes d'emploi potentiellement précaires, le travail temporaire et le détachement de main-d'œuvre en Suisse. Car l'ALCP permet aux agences de travail temporaire de placer des résident-e-s de courte durée et des salarié-e-s frontaliers, l'autorisation de séjour durable en Suisse n'étant plus requise. Le travail temporaire a par la suite explosé, ce qui a surtout servi aux agences d'intérim. Car la plupart des gens font du travail temporaire contre leur gré. Les cas de sous-enchère salariale et les accidents sont nombreux.

Les sociétés étrangères détachant leur main-d'œuvre en Suisse réalisent ainsi près de deux milliards de francs par an. Dans les régions frontalières, elles détiennent des parts de marché d'environ 20 % dans l'agencement de cuisines, le montage de fenêtres ou la construction en bois. De telles entreprises arrivent en Suisse avec des salaires et des contrats de travail étrangers. Le potentiel de sous-enchère est d'autant plus grand. Les contrôles de salaires et les mesures d'accompagnement permettent toutefois de procéder à des inspections et de sanctionner les infractions. Et comme l'exécution des amendes demeure difficile à l'étranger, des cautions ont été mises en place.

Main-d'œuvre temporaire selon le statut de séjour (en équivalents plein temps)



Sources : SEM, OFS, * estimation propre basée sur les statistiques EXLSE du SECO

Conclusions

La libre circulation des personnes assortie des mesures d'accompagnement a globalement amélioré la situation des travailleuses et travailleurs. La « qualité » de l'immigration a progressé. Il n'y a par contre guère de corrélation entre le nombre de personnes immigrant en Suisse et la libre circulation des personnes. Ce sont la situation économique et l'internationalisation de l'économie et de la société qui jouent ici un rôle moteur.

L'Accord sur la libre circulation des personnes a hélas aussi facilité deux formes d'activité potentiellement précaires – le travail temporaire et le détachement de main-d'œuvre. Le système suisse de protection des salaires a certes permis à ce jour de combattre les plus graves abus. Mais il reste lacunaire : le personnel temporaire s'expose à avoir de moins bonnes conditions de travail que la main-d'œuvre fixe, ce qui confère au travail temporaire un avantage injustifié sur le marché. En outre, la protection des salaires est incomplète. De nombreuses branches d'activité ou professions, comme le commerce de détail ou le secteur de la santé et du social (crèches-garderies, EMS, etc.) ne bénéficient pas à ce jour de conventions collectives de travail prévoyant des salaires minimums.

L'USS se bat afin que les accords bilatéraux et la libre circulation des personnes profitent aux travailleuses et travailleurs au lieu de leur nuire. Elle s'engage pour une protection efficace des salaires et refuse clairement toute dégradation en la matière. Il est par conséquent nécessaire d'améliorer les conditions d'engagement de la main-d'œuvre temporaire ainsi que la protection offerte par les conventions collectives de travail.